

L'APPRENTISSAGE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ENTRE 2019 ET 2022

UNE PROGRESSION ACCOMPAGNEE DE TRANSFORMATIONS

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi « Avenir professionnel » a réformé l'apprentissage (accès ouvert jusqu'à 29 ans, abaissement de la durée minimale des contrats à six mois...) pour en favoriser le développement.

La forte augmentation du nombre d'entrées en apprentissage observée entre 2019 et 2022 traduit un recours accru à ce dispositif devenu un puissant moteur de l'emploi salarié.

Cet essor entraîne également des transformations. La hausse continue du nombre d'apprentis s'accompagne en effet d'une élévation de leur âge moyen et du niveau de formation préparée, d'une part croissante de femmes et d'une tertiarisation du profil des employeurs.

Ces évolutions sont assez semblables en Bourgogne-Franche-Comté et au niveau national même si la région présente quelques spécificités.

1

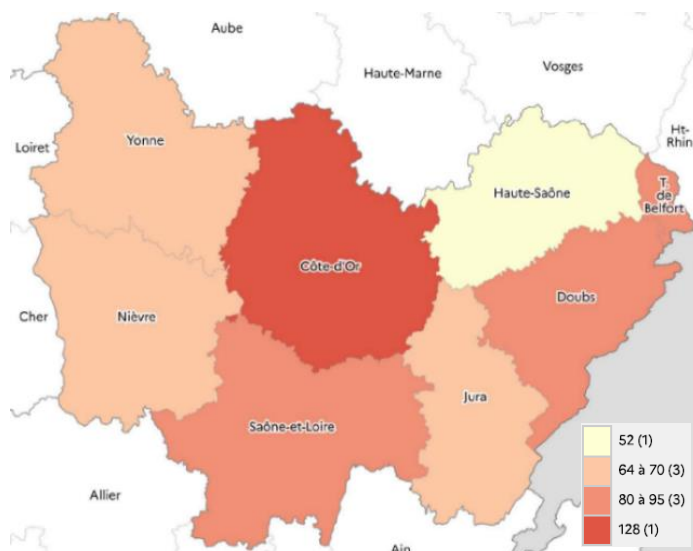
UNE HAUSSE DU NOMBRE D'ENTREES EN APPRENTISSAGE

29 000 contrats d'apprentissage ont commencé en 2022 en Bourgogne-Franche-Comté, soit 13 380 de plus qu'en 2019 (+86 %).

Cette hausse, très marquée en 2020 (+29 %) et en 2021 (+30 %), s'est poursuivie en 2022 mais en s'atténuant (+10 %). Elle est par ailleurs moins forte que celle enregistrée en France sur la même période (+126 %).

A l'échelle départementale, les évolutions sont contrastées. Elles varient entre +52 % pour la Haute-Saône et +128 % pour la Côte-d'Or, seul département de la région à avoir suivi la tendance nationale.

Evolution du nombre d'entrées en apprentissage
entre 2019 et 2022 (en %)



Source : SIA DARES – traitement DREETS-SESE BFC

Champ : secteurs privé et public ; comptage au lieu de l'établissement employeur

DES CONTRATS PLUS COURTS

Encouragés par la loi « Avenir professionnel », les contrats dont la durée prévisionnelle est comprise entre six et moins de douze mois ont affiché une nette progression (+265 % en région comme en France) entre 2019 et 2022. Près de la moitié de la hausse du nombre total de contrats s'explique par le déploiement de ces contrats « courts » dont l'attrait s'est surtout manifesté en 2019 et 2020.

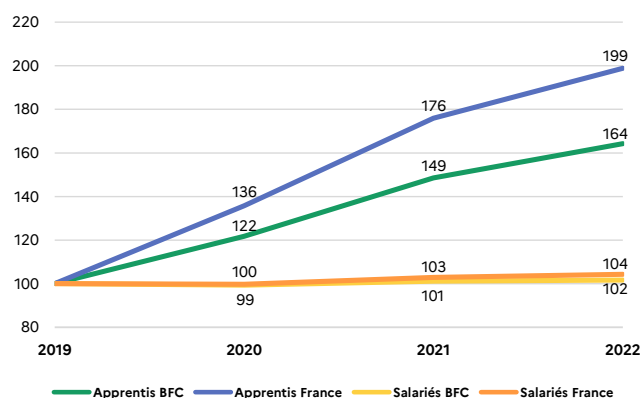
En parallèle, le nombre de contrats d'un an ou plus a évolué dans des proportions plus faibles (54 % en région ; 93 % en France) et à un rythme différent. La hausse, modérée en 2020 puis forte en 2021, a été supérieure à celle des contrats de moins d'un an en 2022.

DES APPRENTIS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

De façon logique, ce développement s'est traduit par une augmentation du nombre de salariés en apprentissage dans la région. Ils étaient 21 700 fin 2019 et 35 700 trois ans plus tard. Cela représente une hausse de 64%, plus élevée en 2020 et en 2021 (+20 % par an) qu'en 2022 (+10 %). La dynamique a été plus importante au niveau national où le nombre d'apprentis a presque doublé (+99 %) entre 2019 et 2022.

Dans le même temps, selon les estimations d'emploi, les effectifs salariés de la région (995 000 au quatrième trimestre 2022) ont progressé mais beaucoup plus doucement (+1,7 %). L'apprentissage a ainsi largement contribué à l'évolution de l'emploi¹.

Evolution comparée du nombre d'apprentis et du nombre de salariés (Base 100 au 31/12/2019)



Source apprentissage : SIA DARES

Champ : secteurs privé et public ; comptage au lieu de l'établissement employeur

Source emploi : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee - traitement DREETS-SESE BFC

2

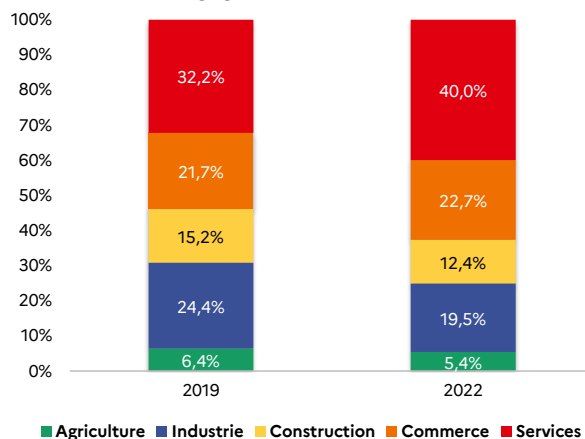
UN DEVELOPPEMENT PLUS MARQUE DANS LES SERVICES

La hausse du nombre d'apprentis entre 2019 et 2022 ne s'est pas opérée de manière homogène dans tous les secteurs d'activité.

Avec 90 % d'apprentis supplémentaires, le tertiaire a concentré les trois quarts de la croissance des effectifs sur cette période. Fin 2022, 63% des apprentis étaient employés dans des établissements exerçant leur activité principale dans les services ou le commerce, contre 54 % fin 2019.

Le rythme de progression est globalement moins soutenu dans l'agriculture (+39 %), dans l'industrie (+31 %) et dans la construction (+34 %). Le poids de chacun de ces secteurs diminue depuis 2019.

Répartition des apprentis par secteur en Bourgogne-Franche-Comté



Source : SIA DARES – traitement DREETS-SESE BFC

Champ : secteurs privé et public ; comptage au lieu de l'établissement employeur

¹ Au niveau national, l'INSEE estime cette contribution à 20% entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022. Autrement dit pour 100 salariés supplémentaires en un an, 20 sont des apprentis. Voir Insee, Informations Rapides · 9 juin 2022 · n° 150

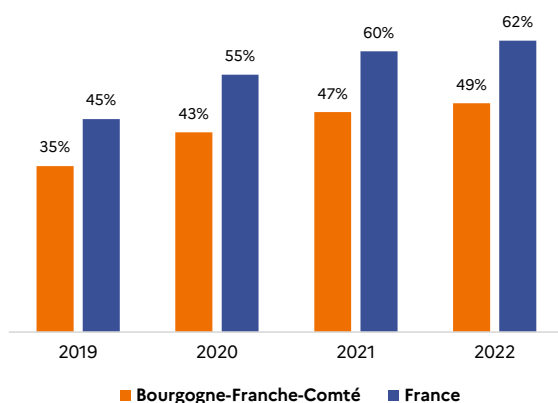
En Bourgogne-Franche-Comté comme en France, le développement de l'apprentissage est particulièrement marqué dans les activités comptables, juridiques, de gestion, financières, immobilières, le secteur médico-social, les arts et spectacles, les clubs de sport ou encore les supermarchés. Entre 2019 et 2022, ces secteurs ont recruté des apprentis dans des volumes comparables à ceux des secteurs « traditionnels », et principaux employeurs, comme la boulangerie ou la coiffure.

UNE PART D'APPRENTIS EN HAUSSE DANS LES ETABLISSEMENTS DE GRANDE TAILLE

Fin 2022, 51% des apprentis étaient employés dans des établissements de moins de 11 salariés contre 58 % fin 2019. Cette baisse résulte d'un essor plus rapide de l'apprentissage dans les établissements de 250 salariés ou plus. Au niveau national cette évolution est moins prononcée mais la part des établissements de moins de 11 salariés est plus faible et décroît également (45 % en 2022 ; 48,5 % en 2019).

UNE ELEVATION DU NIVEAU DE LA FORMATION PREPAREE

Part des apprentis préparant une formation de niveau Bac+2 ou plus



Le nombre d'apprentis préparant des formations de niveau bac+2 ou plus a augmenté de 126 % entre 2019 et 2022. La progression la plus forte concerne les formations de niveau bac+3 (+252 %).

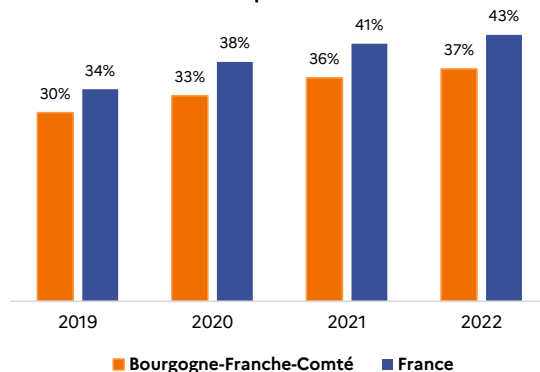
La part des apprentis préparant des formations de niveaux CAP ou baccalauréat reste majoritaire (52 %) en région en 2022 (ce n'est plus le cas au niveau national avec seulement 38 %) mais recule de 12 points par rapport à 2019.

Source : SIA DARES – traitement DREETS-SESE BFC
 Champ : secteurs privé et public ; comptage au lieu de l'établissement employeur

UNE PART CROISSANTE DE FEMMES

Fin 2022, les hommes représentaient 63 % des bénéficiaires de contrats d'apprentissage. Si les femmes demeurent minoritaires, leur part ne cesse de croître depuis 2019 (+7 points). Cette tendance est encore plus marquée au niveau national avec une part de femmes en apprentissage atteignant 43 % en 2022.

Part de femmes parmi les bénéficiaires



Source : SIA DARES – traitement DREETS-SESE BFC
 Champ : secteurs privé et public ; comptage au lieu de l'établissement employeur

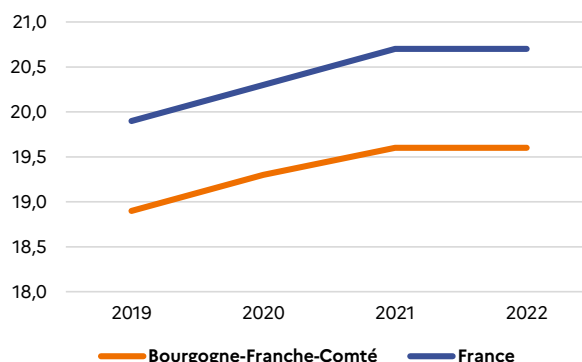
DES APPRENTIS DE PLUS EN PLUS AGES

Le nombre d'apprentis a augmenté dans toutes les tranches d'âge mais à des degrés divers. La hausse est relativement faible chez les mineurs (+25 %) mais est plus prononcée à mesure que l'âge s'élève. Les apprentis âgés de 26 ans ou plus, auxquels l'accès à l'apprentissage a été ouvert en 2019, sont presque trois fois plus nombreux (+192%) en 2022.

L'âge moyen des apprentis a progressé de 8 mois en deux ans pour s'établir fin 2021 à 19 ans et 7 mois en région et 20 ans et 8 mois en France. Il n'a pas évolué en 2022.

Le vieillissement de la population d'apprentis est à mettre en lien avec le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur et l'élévation du niveau de la formation préparée.

Evolution de l'âge moyen des apprentis



Source : SIA DARES – traitement DREETS-SESE BFC
Champ : secteurs privé et public ; comptage au lieu de l'établissement employeur

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

Les statistiques présentées dans cette note sont calculées à partir d'une extraction du système d'information sur l'apprentissage (SIA) de la DARES au 31 août 2023.

Des écarts peuvent apparaître avec des publications dont la date d'actualisation des données est différente.

Le champ de l'analyse couvre les secteurs privé et public. Le comptage est effectué au lieu de l'établissement employeur de l'apprenti.

Directeur de la publication : Simon-Pierre Eury

Réalisation : Yann Carreau

Service Études Statistiques Évaluation (SESE)

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bourgogne-Franche-Comté

5 place Jean Cornet

25041 Besançon Cedex

(<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/>)